

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze, le 16 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame et Messieurs : MAIGROT Joëlle- DURAND Thierry- FLORIOT Sylvain, Adjoint.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès - GANIEZ Mireille- PIERRE Bernard-SOUHAIT Pierre.

ETAIENT ABSENTS :

Madame Catherine FLIELLER a donné pouvoir à Monsieur Raynald MAGNIEN, excusée.

Madame Anne-Françoise LAURENT.

Monsieur Michel MACHARD, excusé.

Monsieur Pierre-Jean FREBY.

Madame Marie-Francine FAUCHON, excusée.

SECRETAIRE : Madame Marie-Agnès BOUCHAIN.

Date de convocation : le 06 janvier 2014.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 12 décembre 2013, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) S.M.D.A.N.C : Adhésions de collectivités.
- 2) Forêt : Vente après façonnage de produits.
- 3) Convention relative à la reprise d'un abribus.
- 4) Frais de fonctionnement école de Les Thons : année scolaire 2012/2013.
- 5) Finances communales : demandes de subvention :
 - Voyages scolaires collège du Pervis.
 - Fondation du Patrimoine : demande d'aide financière pour la restauration de la Chapelle St Basle de Lignéville.
- 6) Finances communales : vente de parcelles communales.
- 7) Syndic de copropriété et convention de servitude de passage : parcelle AB 302.
- 8) Délégations au Maire : rapport.

Informations Communauté de Communes.

Informations diverses.

Questions diverses.

2014-01-16-1- S.M.D.A.N.C : Adhésions de collectivités.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion des communes de :

- Tilleux- 81 habitants- canton de Neufchâteau..
- Contrexéville- 3 608 habitants- canton de Vittel.
- Malaincourt- 94 habitants- canton de Bulgnéville.
- Thaon les Vosges- 8 199 habitants- canton de Châtel sur Moselle.
- Celles-sur-Plaine- 875 habitants- canton de Raon l'Etape.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les demandes d'adhésion des communes précitées.

2014-01-16-2- Forêt : Vente après façonnage de produits.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain FLORIOT, Adjoint, qui informe l'assemblée que des pins "sylvestre" sont tombés depuis plus de deux ans (suite à de fortes rafales de vent) sur les parcelles 35a et 36a (au fond du parc à daims, à la limite du territoire de Regnévelle).

Ce sont des produits dits "accidentels".

Le Conseil Municipal doit autoriser la vente de ces produits, après façonnage, à un professionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit la destination des produits accidentels des coupes des parcelles : 35 a et 36a :

- ✓ **Vente après façonnage de la totalité des produits à un professionnel.**

2014-01-16-3- Convention relative à la reprise d'un abribus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le département a décidé d'acheter 64 abribus d'occasion répartis sur le territoire.

Il a proposé aux communes d'implantation de ces abribus de leur transférer la propriété de ces équipements, cette opération s'effectuant à titre gratuit.

Le Conseil Général a fait parvenir une convention qui définit les modalités de reprise de l'abribus entre le département des Vosges et la commune de Monthureux-sur-Saône.

Cet abribus est situé route de Bourbonne au Mont de Savillon.

Le département verse gratuitement l'abribus au patrimoine de la commune qui s'engage à maintenir l'affectation de l'abribus au service public des transports et à l'entretenir régulièrement.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la reprise d'un abribus.

2014-01-16-4- Frais de fonctionnement école de Les Thons : année scolaire 2012/2013.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain FLORIOT, Adjoint en charge des affaires scolaires. Monsieur FLORIOT informe l'Assemblée que la commune de Les Thons a fait parvenir le détail du calcul des frais de fonctionnement de leur école pour l'année scolaire 2012/2013 ainsi que le titre de recette correspondant.

Deux enfants de Monthureux sont scolarisés dans cette école.

Le total des charges à répartir s'élève à 24 149,44€ pour 16 élèves, ce qui représente un montant de 1 509,34€ par élève soit 3 018,68€ pour la commune de Monthureux (montant du titre de recette n° 84 du 09/12/2013).

Le montant des frais de fonctionnement de la commune de Monthureux-sur-Saône s'élevait à 734,68 Euros par élève pour cette même année scolaire.

Les élus font remarquer que la somme demandée représente plus du double par rapport aux frais de fonctionnement de Monthureux-sur-Saône pour la même année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de régler pour l'année scolaire 2012/2013, le montant demandé par la commune de Les Thons soit **1 509,34€** par enfant et par année scolaire.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer le mandat correspondant.

2014-01-16-5- Finances communales : demandes de subvention : Voyages scolaires collège du Pervis.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain FLORIOT, Adjoint en charge des affaires scolaires, qui informe l'assemblée qu'une liste des voyages pédagogiques et sorties scolaires pour l'année 2013/2014 a été établie par Monsieur PERRON, Principal du Collège du Pervis.

Il s'agit de :

- 1 voyage pédagogique à Barcelone du 21/04/14 au 27/04/14 (8 élèves concernés).
- 1 stage Eco-citoyen du 12/05/14 au 16/05/14 à Pierrefontaine les Varans dans le Jura (14 élèves concernés).

Une demande de subvention a été transmise par le collège de Monthureux-sur-Saône le 20 décembre dernier concernant ces deux voyages scolaires.

Le montant de chaque séjour, à la charge des parents, s'élevant à 300.00€, Monsieur le Principal souhaite connaître la position de la commune quant à l'octroi d'une subvention au bénéfice des familles concernées.

Pour mémoire, lors de la séance du Conseil Municipal du 21/02/2013, l'assemblée avait accordé une subvention de 50 € par enfant inscrit au voyage à Londres du 21/05/13 au 26/05/13 (2 élèves concernés) ainsi qu'au stage plein air en Ardèche du 30/06/13 au 06/07/13 (11 élèves concernés) et domicilié à Monthureux-sur-Saône, soit un total de 650 € au bénéfice des familles concernées.

Monsieur FLORIOT propose à l'assemblée d'attribuer, comme fait précédemment, une subvention de 50 € par enfant inscrit et domicilié à Monthureux-sur-Saône, soit un total de 50 € * 22 enfants = 1 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'accorder une subvention de 50 € par enfant inscrit aux voyages à savoir :

✓ voyage pédagogique à Barcelone du 21/04/14 au 27/04/14 (8 élèves concernés) :

- ABRIET Corentin (301)
- BREGIER Alizée (401)
- CUNY Christopher (401)
- DURAND Mathis (301)
- GATT-SACCHETTI Louis (401)
- PARDON Enola (401)
- ROMANI Toni (401)
- SCHMIDT Ugo (301)

✓ stage Eco-citoyen du 12/05/14 au 16/05/14 à Pierrefontaine les Varans dans le Jura (14 élèves concernés) :

-Classe de 6^{ème}1

CLEMENT Roméo
DUHOUX Lilian
FLORIOT Lison
MARCHAL Tatiana
MENNECHEZ Alice
MUNIER Guillaume
THABOURIN Lilian

-Classe de 5^{ème}1

BIRON Lindsey
FERDINAND Noémie
GRANDJEAN Tom
KHAMASSI Sabrina
LECLAIR Laly
SAVOY Christopher
WITRICH Flavie

soit un total de 50€ * 22 élèves : 1 100 € au bénéfice des familles concernées.
Cette somme sera versée sur le compte du collège à l'ordre de "l'Agent Comptable du Collège du Pervis".

➤ Ce montant sera inscrit à l'article 65733 du budget primitif 2014 du budget général.

2014-01-16-6- Finances communales : demandes de subvention : Fondation du Patrimoine : demande d'aide financière pour la restauration de la Chapelle St Basle de Lignéville.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain FLORIOT, Adjoint, qui informe l'assemblée que le diocèse de St Dié a fait part à la commune de Lignéville de sa volonté de céder la chapelle St Basle pour l'euro symbolique, celui-ci étant dans l'impossibilité d'entretenir l'édifice en question.

Une association s'est créée afin de faire revivre ce patrimoine très riche en vestiges gallo-romains et y organiser des rencontres culturelles.

Des travaux de réhabilitation sont à prévoir aussi la commune de Lignéville sollicite les communes pour l'obtention d'une aide financière par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine (appel au mécénat populaire).

Monsieur FLORIOT précise que la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne, lors de son dernier conseil communautaire, a décidé d'octroyer une subvention d'un montant de 1 000€ à cette association et informe le Conseil Municipal qu'il n'émet pas un avis favorable d'octroyer une subvention communale car cela reviendrait à effectuer deux fois un versement (un par le biais de la Codecom et un par le biais de la commune).

Monsieur le Maire précise également que c'est un appel au mécénat populaire et que les particuliers peuvent y participer et faire un don (déductible en partie de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable).

Les élus suggèrent que la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne rédige un article à ce sujet dans le bulletin trimestriel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas accorder d'aide financière pour la restauration de la Chapelle St Basle de Lignéville.

2014-01-16-7- Finances communales : vente de parcelles communales.

Lors du Conseil Municipal du 12 décembre dernier, l'Assemblée délibérante a estimé que la vente des parcelles AC 21 et AC 18 devait être réalisée simultanément soit à un même acquéreur, soit à deux acquéreurs et avait proposé de délibérer à nouveau sur le sujet au vu de la réponse de M. et Mme FLIELLER Olivier.

Monsieur et Madame FLIELLER ont signalé vouloir acquérir les deux parcelles pour une surface totale de 2 717m² et une valeur estimée à 2,52€/m² soit un total de 6 846,84€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : pouvoir de Monsieur Raynald MAGNIEN : Madame Catherine FLIELLER) :

- **ACCEPTÉ** le principe de la vente à Monsieur et Madame Olivier FLIELLER des parcelles suivantes :
 - parcelle cadastrée section AC n°18 d'une surface de 933 m² pour la somme de 2,52€ le m² (Deux euros cinquante deux cents le mètre carré).
 - parcelle cadastrée section AC n°21 d'une surface de 1 784 m² pour la somme de 2,52€ le m² (Deux euros cinquante deux cents le mètre carré).

soit un total de 2 717m² pour un montant de 6 846,84€.

- **PRÉCISE** que les frais de notaire seront à la charge de Monsieur et Madame Olivier FLIELLER.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera établi par Maître Bruno AMAND, notaire à Darney.

2014-01-16-8- Syndic de copropriété et convention de servitude de passage : parcelle AB 302.

Par acte de vente en date du 19 août 1988, la commune a cédé à l'établissement EPICHREAS (EPISOME actuellement) la parcelle AB 302, un règlement de copropriété a été établi à cette même date concernant cette parcelle.

L'article 9 de ce règlement stipulait que les copropriétaires devaient être constitués en un syndicat mais celui-ci n'a jamais été institué.

Il s'agit dans un premier temps de Créer ce syndic afin que celui-ci accepte, lors de son assemblée générale, la servitude de passage (afin d'accéder au parking situé à l'arrière du bâtiment de la future maison de santé) telle qu'elle résulte du projet d'acte transmis par Maître AMAND.

Cette démarche est indispensable afin que l'Episome vende la surface qui lui appartient en copropriété à la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Le Conseil Municipal doit donner son accord pour, dans un premier temps, que la commune de Monthureux-sur-Saône, représentée par son Maire, Monsieur Raynald MAGNIEN, agisse en qualité de syndic de la copropriété de la parcelle AB n° 302, et accepter, dans un deuxième temps, pour le compte de la commune, lors de l'assemblée générale des copropriétaires de cette même parcelle, la servitude de passage telle qu'elle figure dans le projet d'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire à l'effet de :

- **Donner son accord** pour que la commune de Monthureux-sur-Saône agisse en qualité de syndic de la copropriété de la parcelle AB n° 302.
- **Accepter** pour le compte de la commune, lors de l'assemblée générale des copropriétaires de cette même parcelle, la servitude de passage telle qu'elle figure dans le projet d'acte.

2014-01-16-9- Délégations au Maire : rapport.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Droits de préemption-décision de ne pas préempter

- a) D.I.A présentée par Maître AMAND, notaire à DARNEY concernant les parcelles cadastrées section AB numéros 191, 192 et 193- 61 Rue de la Libération -bâti -Superficie totale : 1 221 m2 (avec terrain). Prix:100 000,00€. Frais d'acte en sus à charge de l'acquéreur.
- b) D.I.A présentée par Maître LOCQUENEUX, notaire à VITTEL concernant les parcelles cadastrées section AC numéros 52, 53 et 54- 190 Rue du Couvent -bâti -Superficie totale : 2 094 m2 (avec terrain). Prix:75 000,00€. Frais d'acte en sus à charge de l'acquéreur.

Informations diverses.

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance adressée par Monsieur MYTYCH, Directeur de l'Episome, qui remercie et félicite le Conseil Municipal et toutes les équipes qui ont œuvré à la fête de Saint Nicolas.

Monsieur le Maire rappelle que le cortège démarrait de l'Episome et venait visiter les pensionnaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet des Vosges effectuera une visite de l'entreprise Merrain International le mardi 28 janvier prochain.

Questions diverses.

Quelques élus signalent différents travaux d'entretien à réaliser sur la commune.

Plus de questions diverses.
La séance est levée à 22h15.